

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2017
CO 144 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Pascal BONVALOT, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES (arrivée 21h10 – dossier Aménagement de la ZAC de l'Ethole), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jean-François CETRE à Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Roger GROS à Pascal DROGREY, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Christian JAQUIER à Françoise WEBER, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 8 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Yves DÉCOTÉ (Vice-Président), Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, André PROST, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Hubert MOTTET, Claudine ROUEFF, Michel BONTEMPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 77

Secrétaire de séance : Monsieur Denis BRENIAUX

Convocation faite le : 30 octobre 2017

**Objet : Attribution du solde de subvention de fonctionnement à l'Association Office du
Tourisme de Poligny.**

VU la note de synthèse n° 28/07.11.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, relative à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement pour l'année 2017 à l'Office de Tourisme de Poligny ;

ENTENDU l'exposé de Madame Martine VUILLEMIN, Vice-présidente Déléguée au Tourisme ;

CONSIDERANT qu'en début d'année la Communauté de Communes a accordé une subvention de fonctionnement de 40 000 Euros à l'Office de Tourisme ;

CONSIDERANT que la demande initialement formulée portait sur 50 000 Euros pour financer le recrutement de personnel saisonnier au cours de l'été 2017 ;

CONSIDERANT que des saisonniers ont été recrutés pour assurer le fonctionnement et l'animation touristique durant l'été et qu'il y a donc lieu de verser le solde de la subvention de fonctionnement ;

Affiché le 20 novembre 2017

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 20 novembre 2017

Communauté de Communes
Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

République Française

Envoyé en préfecture le 20/11/2017

Reçu en préfecture le 20/11/2017

Affiché le

ID : 039-200071595-20171107-CO144DE_2017.DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 novembre 2017
CO 144 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Attribution du solde de subvention de fonctionnement à l'Association Office du Tourisme de Poligny.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer le solde de la subvention de fonctionnement à l'Association Office de Tourisme de Poligny, soit 10 000 Euros ;

2. AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché, Le Président
le Vice-Président

Michel FRANCONY

